



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.



LEP OFFICIAL INAUGURATION 13 November 1989

As announced by the Director-General in his message last week (Bulletin 43/89), the Official Inauguration of LEP will be celebrated on 13 November. Heads of State and of Government, and Ministers from our fourteen Member States will attend. The Scientific Community will be represented at the Ceremony by Directors and eminent scientists from the many Laboratories around the world cooperating in experiments at CERN.

The Ceremony will take place in LEP hall SM18 (building 2173) from approximately 10.30 to 12.30 hrs; before, during and after lunch, our Guests will visit the LEP Exhibition in the Ceremony hall itself as well as one of the four LEP sites.

A ceremony of this importance will, of course, entail a number of **special arrangements** necessary for the proper reception of our numerous Guests and for security on and around the Laboratory Sites. We know that we can count on your understanding and co-operation with regard to these arrangements, which are set out in detail below.

INAUGURATION OFFICIELLE DU LEP 13 novembre 1989

Comme le Directeur général l'a annoncé dans son message de la semaine dernière (Bulletin 43/89), l'inauguration officielle du LEP sera célébrée le 13 novembre. Des chefs d'Etat et de gouvernement et des ministres de nos quatorze Etats membres y assisteront. La communauté scientifique sera représentée à la cérémonie par des directeurs et d'éminents scientifiques des nombreux laboratoires du monde entier qui collaborent aux expériences entreprises au CERN.

La cérémonie se déroulera dans le hall SM18 du LEP (bâtiment 2173) à partir d'environ 10.30 h jusqu'à 12.30 h; avant, pendant et après le déjeuner, nos hôtes visiteront l'exposition sur le LEP dans le hall où est organisée la cérémonie, ainsi que l'une des quatre zones du LEP.

Il est évident qu'une cérémonie de cette importance entraînera un certain nombre de **dispositions spéciales** nécessaires pour accueillir comme il convient nos nombreux invités et assurer la sécurité sur les sites du Laboratoire et aux alentours. Nous savons que nous pouvons compter sur votre compréhension et votre coopération en ce qui concerne ces dispositions, qui sont exposées en détail dans les lignes qui suivent.

Dispositions pour le personnel du CERN

- ceux d'entre nous qui sont invités à la cérémonie auront la charge d'aider à accueillir et à guider nos hôtes;
- ils ne disposeront pas de places de stationnement réservés à leur intention au voisinage immédiat du hall de la cérémonie, mais **un service de**

Arrangements for CERN staff

- Those of us who are invited to attend the Ceremony will be there on duty to help receive and guide our Guests;
- There will be no reserved car parks for them in the direct vicinity of the Ceremony hall, but **from 08.00 hrs onwards a shuttle service** will be in operation from the Meyrin and Prévessin sites to the Ceremony hall (presentation of personal Invitation Card upon boarding the bus) : buses will depart from the Meyrin Site at **Buildings 4 and 30**, and from the Prévessin Site at **Building 867**;
- Entrance to the hall is granted **ONLY** upon presentation of the personal Invitation Card; the security check may include examination of identity papers (e.g. : CERN ID Card, Passport, or 'carte de légitimation' : do not leave them at home) and a search of any bags being carried (these should preferably be left behind).
- Those of us who will be contributing to the success of the event by carrying out our normal duties will nonetheless be able to follow the Ceremony via **closed-circuit-TV** : projections are scheduled in the following auditoria :
 - Main Building,
 - Council Chamber,
 - PS : building 6,
 - EF : building 13,
 - DD : building 31,
 - LEP : building 30,
 - SPS : building 864, Restaurant No. 1.

Parking

- The following car parks are reserved for the Ceremony and **should be cleared by 18.00 hrs on Sunday 12 November** (any remaining vehicles will be towed away) :
 1. in front of Restaurant No. 2 (building 504)
 2. between Gregory Road and building 513 (DD)
 3. along Bohr Road (under high voltage line and near the Council Chamber)
 4. in front of building 4
 5. along Meyrin Road near the Reception building (33);
- all parking, for however short a time, will be impossible along Bohr and Scherrer Roads on 13 November until 17.30 hrs;
- **compensatory parking areas** will be available at **LEP point 1** (BA 6) opposite the main entrance to the Meyrin Site (gate B : Pauli Road) and at **Picot Road** (branching off Bohr Road at the Hostel, building 38); moreover, those working on the Meyrin site and who can use public transport to reach the Laboratory are kindly asked to do so in order to help colleagues who are obliged to come by car.

navettes fonctionnera à **partir de 08.00 h** entre les sites de Meyrin et de Prévessin et ce hall (présenter la carte d'invitation personnelle à l'entrée des bus) : ces navettes partiront de Meyrin aux **Bâtiments 4 et 30** et de Prévessin au **Bâtiment 867**;

- l'admission dans le hall se fera **UNIQUEMENT** sur présentation de la carte d'invitation personnelle; le contrôle de sécurité pourra comprendre un examen des documents d'identité (par ex. carte ID du CERN, passeport, ou 'carte de légitimation' : ne les oubliez pas chez vous) et une inspection des sacs (il est préférable de ne pas en emporter).
- ceux d'entre nous qui contribueront au succès de la manifestation en accomplissant leur travail habituel pourront néanmoins suivre la cérémonie grâce à **un circuit fermé de télévision**; des projections sont prévues dans les locaux suivants :
 - bâtiment principal, salle du Conseil
 - PS : Bâtiment 6
 - EF : Bâtiment 13
 - DD : Bâtiment 31
 - LEP : Bâtiment 30
 - SPS : Bâtiment 864, restaurant N° 1.

Stationnement

- les parcs de stationnement suivants sont réservés pour la cérémonie et **devront être évacués au plus tard à 18.00 h le dimanche 12 novembre** (les véhicules qui resteraient stationnés seront enlevés) :
 1. devant le restaurant N° 2 (bâtiment 504)
 2. entre la route Gregory et le bâtiment 513 (DD)
 3. sur la route Bohr (sous la ligne à haute tension et près de la salle du Conseil)
 4. devant le bâtiment 4
 5. sur la route de Meyrin près du bâtiment de la réception (33);
- tout stationnement, même de courte durée, sera impossible sur les routes Bohr et Scherrer le 13 novembre jusqu'à 17.30 h;
- **des parkings de remplacement** seront disponibles au **point 1 du LEP** (BA 6) en face de l'entrée principale (entrée B : route Pauli) et sur la **route Picot** (qui s'embrancher sur la route Bohr au niveau du foyer, bâtiment 38); d'ailleurs, les personnes qui travaillent sur le site de Meyrin et qui ont la possibilité d'utiliser les transports publics pour se rendre au Laboratoire sont priées de bien vouloir le faire afin d'aider leurs collègues qui sont obligés de venir en voiture.

Restrictions de l'accès à certaines zones

- accès au **site de Meyrin** : l'entrée A (route Bohr) sera **réservée pour les invités**. Les membres du personnel devront utiliser uniquement l'entrée

Restricted access to certain areas

- access to **Meyrin site** : gate A (Bohr Road) will be **reserved for Guests**. Members of the personnel should use only the main entrance (gate B : Pauli Road) and gate C (Satigny side: Maxwell Road);
- Restaurant No. 2, the branches of the bank and the post office, and the club rooms in **building 504** will be **closed** on Saturday 11 and Sunday 12 November all day, and on Monday 13 November until 17.00 hrs;
- the following roads will be blocked during the day : **Route de l'Europe** (linking the Meyrin and Préveessin sites), **Scherrer Road** at intersection with Babbage Road (opposite Hostel entrance) and **Bohr Road** at intersection with Picot Road;
- there will be short-duration road blocks in the vicinity of Restaurant No. 2;

As far as possible under the circumstances, 13 November will be for many at the Laboratory a normal working day with the usual duties being carried out. Others are already heavily involved in preparations for the Ceremony and will continue to be so during the forthcoming weeks and the weekend preceeding the Ceremony. I am sure that together we will succeed in showing CERN at its best.

Robert Klapisch
Chairman of the Organizing Committee

principale (entrée B : route Pauli) et l'entrée C (côté Satigny : route Maxwell);

- le restaurant N° 2, la banque, le bureau de poste et les salles des clubs du **bâtiment 504** seront **fermés** les samedi 11 et dimanche 12 novembre toute la journée et le lundi 13 novembre jusqu'à 17.00 h;
- les routes suivantes seront interdites à la circulation pendant la journée : **route de l'Europe** (reliant les sites de Meyrin et de Préveessin), **route Scherrer** à l'embranchement de la route Babbage (en face de l'entrée du foyer) et **route Bohr** à l'embranchement de la route Picot ;
- de courtes interruptions de la circulation auront lieu au voisinage du restaurant N° 2;

Dans toute la mesure du possible compte tenu des circonstances, le 13 novembre sera pour un grand nombre de personnes au Laboratoire une journée de travail normale consacrée à l'accomplissement des tâches courantes. D'autres travaillent déjà intensément aux préparatifs de la cérémonie et continueront pendant les semaines à venir et dans le week-end précédant la cérémonie. Je suis certain que tous ensemble nous réussirons à montrer le CERN dans tout son éclat.

Robert Klapisch
Président du Comité d'organisation

Les membres du personnel et leur famille détenteurs de

CARTES DE LEGITIMATION SUISSE

dont la validité expire au plus tard le 31 décembre 1989, sont priés de les adresser pour prolongation à l'un des services suivants de la Division du Personnel :

- Bureau des Dossiers pour les titulaires
- Service des Boursiers et Attachés.

Pour chaque carte dont la prolongation ne serait plus possible faute de place, il conviendra de joindre 3 photos récentes de format passeport qui serviront à l'établissement d'une nouvelle carte.

Ce qui précède s'applique également aux

CARTES SPECIALES ou ATTESTATION DE FONCTIONS FRANCAISES

à l'exception du nombre de photos (2 au lieu de 3).

Compte tenu du nombre de cartes à renouveler, il ne pourra être établi d'attestation dans l'attente du retour des cartes. Vous êtes donc invité(e) à en conserver une photocopie.

Si vous êtes en possession de cartes périmées, l'Organisation ne prend aucune responsabilité en cas de difficulté avec les autorités de Douane ou de Police.

Division du Personnel
Tél. 3238-4682

Members of the Personnel and their families holders of

SWISS 'CARTES DE LEGITIMATION'

due to expire on or before 31 December 1989 should send them for extension to one of the following services of Personnel Division :

- Staff Records for staff members
- Fellows and Associates Service.

Please note that if any card has no space for further validation, it should be returned with 3 recent passport photographs so that a new one may be prepared.

The above applies also to

FRENCH 'CARTE SPECIALES' or 'ATTESTATIONS DE FONCTIONS'

except for the number of photographs (2 instead of 3).

In view of the considerable number of cards to be renewed, it will not be possible to issue attestations to replace them; so please keep photocopies.

If you are in possession of invalid cards, the Organization will not take any responsibility in the event of difficulties with the Police or the Customs authorities.

Personnel Division
Tel. 3238-4682

RAPPEL

PERTE OU VOL D'UNE CARTE DE LEGITIMATION / ATTESTATION DE FONCTION

En cas de perte ou de vol de votre carte de légitimation/attestation de fonction délivrée par le Ministère (français) des Affaires étrangères ou le Département fédéral (suisse) des Affaires étrangères, il convient de procéder de la manière suivante :

Carte de légitimation française

En cas de perte ou de vol (en France ou dans un autre pays), se rendre à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Genis-Pouilly pour faire une déclaration; adresser le double de cette déclaration – **avec deux photos** – au Bureau des Dossiers de la Division du Personnel.

Carte de légitimation/Attestation de fonction suisse

En cas de perte ou de vol (en Suisse ou dans un autre pays), écrire au Commissariat de Police, bd Carl-Vogt 19, 1211 Genève 8; adresser une copie de cette lettre – **avec trois photos** – au Bureau des Dossiers de la Division du Personnel.

Il est précisé que les Etat-hôtes ne délivreront aucun duplicata si cette procédure n'est pas respectée.

Relations avec les Pays-hôtes
Tél. 5152

Tel. 5152

RAPPEL

CONDUITE DES VEHICULES PERSONNELS PAR DES FONCTIONNAIRES DU CERN DOMICILIES EN FRANCE

1. Un ressortissant non français résidant en France peut conduire un véhicule immatriculé dans ce pays en série normale avec son permis non français pendant un an à compter de son installation en France (la date d'acquisition de la résidence en France est celle du début de validité du premier titre de séjour).
2. Un fonctionnaire international, en l'occurrence du CERN, résidant en France, peut par contre conduire sans limite de durée avec son permis non français tous les véhicules immatriculés en séries normale et spéciale (plaques vertes 'K' ou CD).
Cette possibilité est ouverte aux fonctionnaires pendant la durée de leur mission au CERN, si les conditions suivantes sont remplies :
 - avoir un permis de conduire établi dans un pays reconnaissant le permis de conduire français (règle de réciprocité); il est à noter que tous les pays de la Communauté Economique Européenne, ainsi que l'Autriche, la Norvège et la Suède reconnaissent le

REMINDER

LOSS OR THEFT OF 'CARTE DE LEGITIMATION' OR 'ATTESTATION DE FONCTION'

In case of loss or theft of a 'Carte de légitimation' or 'Attestation de fonction' issued by the French Ministry of Foreign Affairs or the Swiss Federal Department of Foreign Affairs, the following action should be taken :

French 'Carte de légitimation'

In case of loss or theft (in France or elsewhere), go to Saint-Genis-Pouilly police station and make a statement; send a copy of the statement **and two photographs** to the Personnel Division Records Office.

Swiss 'Carte de légitimation' or 'Attestation de fonction'

In case of loss or theft (in Switzerland or elsewhere), write to the Commissariat de Police, bd. Carl-Vogt 19, 1211 Genève 8; send a copy of the letter **and three photographs** to the Personnel Division Records Office.

Unless these procedures are followed, the Host States will not issue duplicates.

Relations with Host States

REMINDER

DRIVING OF VEHICLES BELONGING TO MEMBERS OF CERN PERSONNEL LIVING IN FRANCE

1. Foreign citizens resident in France may drive vehicles with ordinary French registration using their foreign driving licences for one year from the date when their first residence permit becomes valid.
2. However, international civil servants resident in France, in this case those from CERN, may use their foreign driving licences indefinitely to drive cars with ordinary and special category registration (green 'K' or CD plates).
This applies to civil servants throughout their employment at CERN, subject to the following conditions being satisfied.
 - In accordance with the reciprocity rule, the driver must be in possession of a driving licence from a country which recognizes the French driving licence (this includes all the EEC countries as well as Austria, Norway and Sweden); those from other countries must exchange their licence at the latest one year after settling in France (to

permis français; les fonctionnaires qui ne bénéficient pas de cette possibilité devront échanger leur permis au plus tard un an après leur installation en France (pour savoir si un tel arrangement existe entre les autres pays et la France, prière de consulter les Relations avec les Pays-hôtes, tél 5152),

- être en possession de l'une des 'cartes spéciales' suivantes : SE, AT, FI, assimilé à un membre de mission diplomatique, délivrées par le Ministère français des Affaires étrangères,
- conduire un véhicule appartenant à la même catégorie que celle du permis non français.

Le conjoint bénéficie de ces facilités s'il remplit les conditions précitées.

3. Un fonctionnaire (français ou résident permanent) titulaire de l'une des 'attestations de fonctions' suivantes : SR, AR, FR, non assimilé à une mission diplomatique, délivrée par le Ministère français des Affaires étrangères, ne bénéficie pas de la reconnaissance de son permis non français. Par conséquent, il doit demander l'échange de son permis non français en s'adressant à la Préfecture du Département du lieu de sa résidence durant la première année suivant son installation en France (c'est-à-dire le début de validité du premier titre de séjour) et pour autant qu'il y ait réciprocité avec la France (pour savoir si tel est le cas, prière de consulter les Relations avec les Pays-hôtes, tél. 5152).

Le conjoint est dans la même situation que lui.

4. Un fonctionnaire et son conjoint titulaires de 'cartes spéciales' peuvent conduire des véhicules (immatriculés en France) qu'ils ont loués ou qu'on leur a prêtés.
5. Un fonctionnaire titulaire d'une 'carte spéciale' qui devient retraité ne bénéficie plus de la facilité visée au paragraphe 2. Il doit, par conséquent, obtenir l'échange de son permis non français en s'adressant à la Préfecture du Département de son lieu de résidence.

N.B. Le présent communiqué remplace et annule celui publié dans le Bulletin hebdomadaire 35/83 - 29.8.83.

Relations avec les Pays-hôtes
Tél. 5152

find out if reciprocity exists, consult Relations with Host States, tel. 5152).

- The driver must also be in possession of one of the 'cartes spéciales' issued by the French Ministry of Foreign Affairs, i.e. an SE, AT, FI card or the card according to the holder the same status as a member of a diplomatic mission.

- The vehicle must be of the same class as that covered by the foreign licence.

Spouses enjoy the same privileges provided they satisfy the conditions listed above.

3. Officials, whether French or permanent residents, who hold an 'Attestation de fonctions' issued by the French Ministry of Foreign Affairs (i.e. SR, AR, FR or an 'Organisations Internationales' card not entitling its holder to diplomatic status) do not enjoy the privilege mentioned in the previous paragraph. Accordingly, they must exchange their licence for a French one by applying to the Prefecture of their Department of residence within the first year of settling in France (counting from the date of validity of the residence permit) provided that there is reciprocity with France (to find out if this is the case, please consult Relations with the Host States, tel. 5152).

The same rules apply to the spouses of officials.

4. Officials and their spouses who hold 'cartes spéciales' may drive vehicles (registered in France) which they have hired or borrowed.
5. On retirement, officials who previously held a 'carte spéciale' are no longer entitled to the privilege mentioned in Paragraph 2. They must, therefore, exchange their licences for French ones by applying to the Prefecture of their Department of residence.

N.B. The present notice replaces and invalidates that published in Bulletin 35/83, dated 29.8.83.

Relations with the Host States
Tel. 5152